

Communes de 1 000 habitants et plus

Annexe au procès-verbal

1

annexée au procès-verbal des opérations électorales

[illegible]

Le maire (ou son

Le secrétaire,

¹ Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.

2 Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémen-